

pour un poste à plein temps vacant de

## Fonctionnaire communal (m/f/x)

### Catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières, (carrière de l'agent municipal)

pour les besoins du

## Service circulation

---

#### **Profil :**

- Savoir travailler de façon responsable et de manière autonome
- Le fait d'avoir une expérience professionnelle au sein d'un service circulation peut constituer un avantage

#### **Conditions requises :**

- être de nationalité luxembourgeoise
- jouir des droits civils et politiques,
- offrir les garanties de moralité requises,
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la fonction,
- satisfaire aux conditions d'études et de formation professionnelle requises :

*Les candidats aux emplois des sous-groupes à attributions particulières du groupe D1 de la catégorie D de la rubrique « Administration générale » (carrière de l'agent municipal) doivent avoir accompli avec succès trois années d'études dans l'enseignement public luxembourgeois, soit dans l'enseignement secondaire, soit dans l'enseignement secondaire technique ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes.*

- avoir fait preuve, avant la nomination provisoire, d'une connaissance adaptée au niveau de carrière des trois langues administratives, telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues,
- avoir passé avec succès l'examen d'admissibilité de la carrière (épreuve d'aptitude générale et examen d'admissibilité).

#### **Service / département :**

Le futur titulaire sera affecté au service circulation

#### **Statut et carrière :**

Le futur titulaire sera engagé sous le statut du fonctionnaire communal, catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux et de ses règlements d'exécution.

**Degré d'occupation :**

100% correspondant à 40 heures hebdomadaires à prester selon l'horaire mobile en vigueur.

**Missions :**

- **Exercer des missions spécifiques en relation avec le contrôle du stationnement de véhicules et en matière de circulation routière**
  - Concourir, sous le contrôle du chef du commissariat de police, à la constatation des infractions en matière de stationnement, d'arrêt et de parcage et décerner des avertissements taxés
  - Régler la circulation lorsque la mise en place ou la bonne marche d'un chantier, ou la sécurité ou la fluidité de la circulation à l'occasion d'un chantier sont ou risquent d'être entravées
- **Constater et sanctionner les infractions punies de sanctions administratives par les dispositions du règlement général de police de la commune**
- **Sous l'autorité du Procureur d'Etat, rechercher et constater des infractions punies par des sanctions pénales**
  - Rechercher et constater par procès-verbal les contraventions qui portent atteinte aux propriétés forestières et rurales et, dans ce contexte, conduire devant un officier de police judiciaire tout individu surpris en flagrant délit ou crime
  - Constaté par procès-verbal les infractions aux articles 2 et 11 de la loi modifiée du 9 mai 2008 relative aux chiens
  - Rechercher et constater par procès-verbaux, les infractions aux dispositions de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets et à ses règlements d'exécution (article 47, paragraphe 2bis, alinéa 1er, points 6° et 7° (et article 42))
- **Exécuter des missions de prévention**
  - Sensibiliser le public à la sécurité, à la prévention et aux législations et réglementations en vigueur
  - Informer et signaler aux services compétents de la commune et de l'État des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie
  - Assister les piétons qui traversent la chaussée
  - Surveiller les personnes ou les propriétés de la commune lors d'événements organisés par celle-ci
  - Assister les personnes victimes de détresses, d'accidents, ou d'autres événements mettant en danger leur intégrité physique par les gestes de premier secours et en avertir le CGDIS et en cas de nécessité la Police grand-ducale.
- **Procéder à la rédaction de rapports de service sur des faits en relation avec l'ordre public**

**Rémunération :**

La rémunération se fera sur base du règlement grand-ducal modifiée du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux. Pendant les deux années de service provisoire les indemnités sont fixées à 153 PI.

A titre indicatif, le traitement minimal de départ brut serait pour 02/2024 de 3.561,11 € au NI 944,43. S'y ajoutera le cas échéant l'allocation de famille (29 PI).

**Date prévue d'entrée en service :**

Dès que possible, après la nomination par le conseil communal et la transmission au ministère.

**Pièces à joindre obligatoirement :**

- 1) une copie de la carte d'identité ou du passeport
- 2) un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
- 3) un certificat établi par le ministre de l'Intérieur et/ou une communication du président de la commission d'examen, desquels il résulte que le candidat a réussi à l'examen d'admissibilité prévu pour le groupe ou sous-groupe de traitement brigué
- 4) une copie du (des) diplôme(s), certificat(s) et/ ou attestation(s) requis pour la formation exigée

5) une notice biographique certifiée sincère et mentionnant de façon détaillée notamment la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat

**Délai de remise des candidatures :**

Vendredi, 15 mars 2024 au plus tard

**Contact :**

Administration communale de Strassen :

Adresse postale : B.P. 22, L-8041 Strassen ;

Adresse : 1, place Grande-Duchesse Charlotte

Tél. :

31 02 62 1

Site internet :

[www.strassen.lu](http://www.strassen.lu)

---

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Matricule : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

déclare par la présente avoir pris connaissance de ce qui précède et m'engage, en cas d'engagement, à m'y conformer.

Signature : .....